

Extrait de délibération

Bureau syndical

1er juin 2026 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-six le lundi premier juin à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier GAILLARD Président.

Date de convocation : 22 mai 2026 Nombre de délégués en exercice : 11

Présents : 8		Excusés, Absents : 3	
Président :	GAILLARD Didier		
Vice-présidents :	BARANGER Johann, BIRONNEAU Pascal, BOUCHER Hervé-Loïc		
Membres :	BIRE Ludovic, CHABAUTY Gérard, MICOU Corine, RIVAULT Chantal	BRESCIA Nathalie, MARTIN Alexandre, OLIVIER Pascal	

Désignation des représentants au CNAS

Dans le cadre du renouvellement des instances suite à la nouvelle mandature, il appartient aux structures adhérentes au CNAS de procéder à la désignation de leurs représentants locaux.

Conformément à la réglementation du CNAS, les groupements de collectivités, tels que notre PETR, doivent désigner deux délégués distincts ainsi qu'un correspondant :

- Un délégué « Elu » : Issu de l'organe délibérant, chargé de représenter la collectivité.
- Un délégué « agent » : Issu du personnel bénéficiaire, représentant les agents au sein du CNAS.
- Un correspondant unique (et ses éventuels adjoints) : Issu du personnel, pivot opérationnel assurant le relais de proximité, la promotion des prestations et la gestion administrative de l'adhésion. La collectivité s'engage à lui octroyer le temps et les moyens nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

Afin d'assurer une gouvernance efficace et un suivi direct des dossiers d'action sociales, il est proposé les désignations suivantes pour représenter le PETR du Pays de Gâtine :

- **Délégué élu** : Monsieur Didier Gaillard, président du PETR du Pays de Gâtine
- **Délégué agent** : Madame Clémence Russeil,
- **Correspondant unique** : Madame Clémence Russeil,

Le Bureau Syndical:

- **Désigne** Monsieur Didier Gaillard en qualité de délégué élu pour représenter le PETR du Pays de Gâtine au sein du CNAS,
- **Désigne** Madame Clémence Russeil, en qualité de délégué agent pour représenter le personnel du PETR au sein du CNAS,
- **Désigne** Madame Clémence Russeil, en qualité de correspondant unique du CNAS, chargé du conseil au bénéficiaire et du suivi administratif, **et confirmer** la mise à disposition des moyens et temps nécessaires,
- **Autorise** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à procéder à l'enregistrement des coordonnées délégués sur l'espace dédié du site internet du CNAS.

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Didier GAILLARD
Président,

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme